

Liste des frais 2024
pour les utilisatrices et utilisateurs du système suisse de garanties d'origine



N°	Prestation	Unité	Coûts assumés par	Frais	Remarque
Frais d'enregistrement					
1	Accès en ligne pour les gestionnaires d'installation, les gestionnaires de réseau, les fournisseurs de courant, les prestataires des gestionnaires de réseau et les prestataires des fournisseurs de courant	Coût de base annuel par compte	Gestionnaire d'installation, gestionnaire de réseau, fournisseur de courant, prestataire du gestionnaire de réseau, prestataire du fournisseur de courant	CHF 0.00	
2 ¹	Accès en ligne pour les négociant/es	Coût de base annuel par compte	Négociant/e	CHF 60.00	
3 ^{1,2}	Installation non subventionnée >10 MW, enregistrée dans le système suisse de garanties d'origine	Coût de base annuel par installation	Gestionnaire d'installation	CHF 120.00	
Frais de transaction					
4 ²	Etablissement des garanties d'origine (GO)/ garanties de remplacement (GR) pour les installations non subventionnées >10 MW	Par MWh	Gestionnaire d'installation	CHF 0.008	Enregistrement de la production par le GRD / l'auditeur/trice
5	Transfert des GO/GR par le gestionnaire d'installation (transactions nationales)	Par MWh	Gestionnaire d'installation	CHF 0.000	En ligne via le portail Internet de GO
6 ³	Transfert des GO/GR par le négociant (transactions nationales)	Par MWh	Négociant/e	CHF 0.008	En ligne via le portail Internet de GO
7	Importation des GO depuis l'étranger	Par MWh	Négociant/e, fournisseur de courant	CHF 0.008	En ligne via le portail Internet de GO
8	Exportation des GO vers l'étranger	Par MWh	Négociant/e	CHF 0.008	En ligne via le portail Internet de GO
9	Création d'ordres permanents	Par transaction	Négociant/e, fournisseur de courant	CHF 0.000	En ligne via le portail Internet de GO

¹ Le coût de base annuel est également exigible en cas d'ouvertures ou de fermetures en cours d'année.

² Valable pour toutes les installations >10 MW qui ne sont pas couvertes par les articles 19 et 73, al. 4 de la LEnE (installations GO/GR).

³ Les transactions internes à l'entreprise, c.à.d. les transactions effectuées entre comptes d'une société formant une entité juridiquement unique sont exemptées de frais. En revanche, les transactions entre les personnes morales appartenant, p. ex. à un groupe, sont soumises à des frais.

N°	Prestation	Unité	Coûts assumés par	Frais	Remarque
Frais d'annulation					
10 ⁴	Annulation de GO/GR	Par MWh	Négociant/e, fournisseur de courant	CHF 0.008	En ligne via le portail Internet de GO
11	Création du document électronique de validation d'annulation	Par transaction	Négociant/e, fournisseur de courant	CHF 0.000	En ligne via le portail Internet de GO
Autres Frais					
12 ⁵	Prestations supplémentaires	Facturation selon le matériel utilisé	Demandeur	CHF 180.00	par heure entamée excl. TVA / frais externes

Conditions générales

Les frais sont facturés lorsque la somme des coûts dépasse le montant facturé de CHF 50. - par acteur et par an; une facture est établie au moins une fois par an.

L'organe d'exécution perçoit des frais pour ses coûts d'exécution de la gestion des garanties d'origine en fonction du travail effectué. La version la plus récente de cette liste de frais est appliquée. C'est toujours la dernière version de la présente liste des frais qui fait foi.

⁴ Les frais d'annulation ne seront introduits qu'au moment de la mise en service du système des garanties d'origine 2.0 (SGO 2.0). D'ici là, l'annulation ne donnera lieu à aucun frais.

⁵ Sont facturées aux acteurs du marché toutes les prestations supplémentaires ne faisant pas partie des services énumérés dans le cadre du « Contrat autorisant l'utilisation du système suisse de garantie d'origine », en fonction du temps et du matériel investis (par exemple: formations individuelles).